

Les travaux parlementaires



Session extraordinaire du Parlement de la rue

Samedi 24 janvier 2004

Journal [en prévision] des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE LA RUE

Le samedi 24 janvier 2004 — Scénario

Note : Scénario du théâtre participatif tel que joué en après-midi le samedi 24 janvier 2004. Une version plus complète inclura éventuellement dans leur détail les interventions résumées entre parenthèses.

Conception — Le théâtre Parminou et le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Table des matières

Dépôt de la liste des réputéEs citoyenNEs ● (14 h 08) ●

Hymne du Parlement de la rue ● (14 h 10) ●

Allocution du président, M. Marc de Koninck ● (14 h 15) ●

Discours des détrônéEs ● (14 h 20) ●

Affaires du jour et prioritaires : Interpellation ● (14 h 25) ●

- **Introduction ● (14 h 25) ●**
 - **Mme Vivian Labrie**
 - **Explication de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale**
 - **M. Jean Charest**
- **Indispensable ● (14 h 45) ●**
 - **Mme Vivian Labrie et les parlementaires de la rue**
 - **M. Jean Charest et les membres du gouvernement (ainsi que de l'establishment)**
- **Inacceptable ● (15 h 05) ●**
 - **Mme Vivian Labrie et les parlementaires de la rue**
 - **M. Jean Charest et les membres du gouvernement (ainsi que de l'establishment)**
- **Ingouvernable ● (15 h 30) ●**
 - **Mme Vivian Labrie et les parlementaires de la rue**
 - **M. Jean Charest et les membres du gouvernement (ainsi que de l'establishment)**
- **Conclusion**
- **Motion et avis ● (15 h 40) ●**

Ajournement ● (16 h 00) ●

DÉBATS

(Quatorze heures huit minutes)

Les 13 coups et les 3 coups, entrée de la Chambre.

Le président : Veuillez vous asseoir.

Dépôt des listes des parlementaires de la rue

J'ai l'honneur de déposer la liste des réputéEs citoyenNEs proclaméEs parlementaires à la suite de cette convocation particulière. Ainsi que la liste des imputéEs députéEs en fonction depuis l'élection du 14 avril dernier. Je vous informe des nominations suivantes : au poste de porte-parole de l'opposition de la Rue, Mme Vivian Labrie et son équipe, au poste de chef du gouvernement, M. Jean Charest, et son équipe.

au poste de responsable des commissions, Jean Richard,
au poste de chargéE de prise d'images, Vidéo Femmes,
au poste de chantrE officielle, Gabrielle Bouthillier,
au poste de whip chargé du désordre et de l'indiscipline, Jean-Yves Desgagnés,
au poste de chargéE des pièces à convictions, Christian Dubois,
au poste de régisseurE, Evelyne Pedneault,
à la technique, Claude Incognito.

● (14 h 10) ●

Hymne du parlement de la rue

Madame la chantrE officielle, veuillez entonner l'**Hymne du parlement de la rue**.

Le président invite l'assemblée à se lever.

Gabrielle Bouthillier entonne. Accompagnée par l'extrait choisi de la bande sonore. Une fois l'extrait terminé, elle invite l'assemblée à continuer avec elle.

L'assemblée chante.

Ça va venir découragez-nous pas

Paroles et musique originales: Mary Travers dite la Bolduc

Arrangements : Diane Labrosse

Paroles adaptées pour le Parlement de la rue

Mes amiEs je vous assure que le temps est bien dur
On est pas découragéEs, mais là ça doit s'arrêter
De l'ouvrage i va en avoir pour tout le monde cet hiver
On a donné assez d'temps au nouveau gouvernement

Ça va v'nir et ça va v'nir, ah! mais découragez-nous pas
On a toujours le cœur gai pis on continue de lutter

On se plaint à Montréal du virage libéral
À Rimouski, à Québec, on sait pus quoi faire avec
C'est pas mieux au Canada, encore moins dans les États
Essayez pas d'aller plus loin, vous êtes certainEs de crever d'faim

Le parlement a voté une loi sur la pauvreté
Le plan d'action est en r'tard i font pas beaucoup d'effort
On commence même à penser qu'ils veulent nous faire reculer
Ils savent pas c'qui les attend, nous on va par en avant

● (14 h 15) ●

Allocution du président

Le président : Nous allons maintenant commencer nos travaux.

[Rappel bref de l'ordre du jour

Rappel bref des règles de fonctionnement de l'assemblée

Invite le whip à venir expliquer les règles sur le désordre et sur le langage non parlementaire.]

Le whip : [Rappel et pratique du langage non parlementaire et des bruits parlementaires.]

Je rappelle les conventions de la commission sur le langage parlementaire. Pour nous habituer à sortir du confort, de l'indifférence, des préjugés et des idées reçues, la commission a exclu certains mots du langage parlementaire. J'invite l'Assemblée à faire les bruits parlementaires d'usage quand elle entend ces expressions. Nous allons faire une petite pratique.

[Les mots «démuniE» et «on est prêtEs» sont du langage non parlementaire.

Les bruits parlementaires sont :

Langage non parlementaire et quand on aime pas : faire entendre le «cri des cennes noires», i.e. taper une cenne noire sur un bout métallique du fauteuil

Quand on aime beaucoup : taper sur le siège devant vous, applaudir, yé, vous savez quoi faire]

Le président : Comme notre session est particulièrement courte et qu'elle ne permettra pas de prendre des motions et amendements présentés sur place en délibéré, je vous invite à faire un bon usage des bruits parlementaires. Le seule vote formel prévu est le vote nominal pour la motion déposée par l'opposition de la rue qui sera présentée en fin d'après-midi. Vous avez le texte de la motion. On vous expliquera la procédure à ce moment.

● (14 h 20) ●

J'invite maintenant les membres de la commission spéciale des personnes flouées depuis l'élection du 14 avril 2003 à présenter le discours des détrônés.

Discours des détrônés

M. Blais, Mme Toutant et Cadorette, délégués de la Commission : Nous, on est les détrônés, les éjectables de la dernière élection. Ceux et celles qui ont perdu leur job ou qui vont la perdre. Ceux et celles que le gouvernement, encouragé par le système en place, est en train de laisser tomber : les petites personnes, les sans emploi, les travailleuses et les travailleurs, les syndiqués, les personnes avec des problèmes de santé mentale, les personnes avec des handicaps, les immigrantEs et réfugiés, les sans défense, les familles, les personnes âgées, les sans abris, les femmes, les personnes en situation de pauvreté, les citoyenNEs qui croient dans l'égalité en droits et dans la démocratie.

C'est pas qu'on trônait vraiment, mais la place qu'on s'était gagnée, par nos luttes, notre patience et notre impatience, on l'a vue prendre le bord au cours des derniers mois.

On a bien vu le putsh : les citoyenNEs remplacés par des portefeuilles, les droits remplacés par des passe-droits.

Y sommes-nous déjà allés sur le trône ? That's the question ! En fait non. En fait on a moins l'impression d'être détrônés que d'avoir vu arriver des gens qui veulent trôner.

Nous redisons donc au gouvernement élu en avril dernier ce que nous disions au précédent gouvernement lors du Parlement de la rue en 1997 : «Pensez pas nous épuiser, nous on est des entêtés».

Nous nous équipons aujourd'hui à l'occasion de cette courte session pour résister aux reculs et continuer de construire en rêvant logique en direction de la société qu'on veut. Avec nos utopies comme boussoles qui nous disent et nous redisent : «Un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde, c'est possible. On a même une loi pour ça.» On est renduEs là. Continuer d'avancer est indispensable. Reculer serait inacceptable et rendra le Québec ingouvernable.

● (14 h 25) ●

Affaires du jour et prioritaires

Interpellation

Nous allons maintenant passer aux affaires du jour. L'opposition a inscrit une interpellation au premier ministre au sujet de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion* par un plan d'action comme du monde et un budget en conséquence. Claude Béchar, ministre responsable de la loi est également interpellé.

Je vous remercie messieurs Charest et Béchar de vous être déplacés de votre plein gré aujourd'hui pour ce moment de vérité requis par l'Opposition de la rue.

M. Charest: J'ai toujours dit, M. le président, que *j'étais prêt. Je suis très bien préparé* comme vous allez voir. La pauvreté je connais ça. Dans mon comté, j'en ai des *démuniEs*. J'en engage à chaque élection pour une journée. *Je suis prêt, j'étais prêt, je serai prêt.* Je ne suis pas une poule mouillée comme mon prédécesseur qui a attendu la fin du Parlement de la rue de 1997 pour envoyer le vice-premier ministre.

Le Président: Je vous arrête tout de suite, M. le premier ministre. Je vous ai dit que ma fonction était d'empêcher que le débat devienne partisan alors je vous arrête. Continuez Madame Labrie

Mme Labrie: M. le président, la situation déclenchée depuis les dernières élections est critique. Elle vient gaspiller six ans de travail acharné pour amener l'Assemblée nationale et le gouvernement à s'engager à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté. Le gouvernement n'a pas appliqué la **Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** pour laquelle il a voté. Il s'est mis dans l'illégalité en ne sortant pas le plan d'action qui devait être rendu public dans les 60 jours de la mise en vigueur de la loi. La loi a été mise en vigueur le 5 mars 2003, Monsieur le président. Le plan d'action était dû pour le 5 mai. On l'attend toujours plus d'un an après l'adoption de la loi.

On va procéder en trois bloc. Nous allons expliquer pourquoi avancer est indispensable, en quoi reculer serait inacceptable et comment de tels reculs seraient ingouvernables. Et à la fin nous voulons voter une motion dont je vous ai transmis copie déjà, Monsieur le président.

Mais on va commencer par se mettre dans la situation. J'aimerais demander au premier ministre s'il sait combien vaut la prestation d'aide sociale de base pour une personne jugée apte au travail ?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Charest: [demande à Béchard *qui demande à l'attaché 1 qui le demande à l'attaché 2 qui le demande à l'attaché 3 qui le demande à l'attaché 4 qui le dit à l'attaché 3 qui le dit à... qui le dit à Béchard qui lui dit*] 533 \$.

Mme Labrie: Merci. Pourriez-vous vivre avec un montant pareil pour un mois Monsieur le premier ministre ? Je veux rappeler que cette prestation était de 440 \$ en 1985 [*montre l'étude de Bernier et al.*]. En dollars de 2004, elle devrait valoir plus de 700 \$. Et elle ne vaut plus que 533 \$. Ceci alors que la majeure partie de la croissance économique depuis dix ans est allée au dix pour cent de la population le plus riche. Ceux-là même qui conseillent le premier ministre et que je suppose qu'on va voir apparaître tantôt.

J'aurais une deuxième question avant d'aller plus loin. Sauriez-vous nous dire ce qu'il y a dans la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion qui a été votée l'an passé par vous comme par le reste de la Chambre ?

M. Charest: Euh...

Mme Labrie: C'est ça, le premier ministre a pas de mémoire. Comme la devise du Québec est «je me souviens», on va lui en redonner. On a même préparé un petit dépliant

qu'il pourra garder tout le temps dans sa poche pour se rafraîchir la mémoire. Tenez M. Charest, prenez le. [*Quelqu'un du personnel parlementaire vient chercher la page et la transmet à Jean Charest*] Je demande à ce que la commission parlementaire sur la devise du Québec vienne lui rappeler de quoi on parle aujourd'hui. Et j'aimerais déposer ce document, monsieur de Président.

Le Président: Procédez. Amenez vos collègues, on vous écoute. Monsieur le premier ministre, à l'ordre s'il vous plaît..

● (14 h 30) ●

Explication de la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La commission parlementaire sur la devise du Québec entre en scène. La porte parle invite la salle à prendre le dépliant et elle décrit leurs mouvements.

Mme Labrie avec la démonstration des membres de la commission (micro devant) : Beaucoup de gens ici le savent, mais je le redis, pour vous et pour la tribune de la presse. La loi dont on parle aurait jamais existé sans l'action d'un **large mouvement citoyen** qui a présenté lui-même d'abord un vrai projet de loi pour montrer que c'était possible.

Montrer.

Ça s'est fait ça parce qu'il y avait urgence d'agir face au problème de la **pauvreté**.

Sirène. Evelyne. Jeu avec le gouvernement

La **loi 112** votée en décembre dernier...

UnE membre présente la loi.

... est précédée d'un **préambule** qui dit clairement qu'une question de droits, de dignité, de justice et de paix est en jeu, que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir, qu'on a une responsabilité collective d'agir ici comme ailleurs et que c'est une volonté de la société de le faire. Autrement dit, le préambule installe la patinoire sur laquelle la loi va se jouer.

Renaud s'assoit à terre.

L'**article 1** de la loi dit clairement ce que la loi va faire.

Monique se met debout à côté.

Elle vise à tendre vers **un Québec sans pauvreté**.

Montrer la bannière

Plus loin on va voir que la loi donne une **cible** sur dix ans : rejoindre les rangs des nations où il y a le moins de personnes pauvres. Comme la Suède ou le Danemark.

Passer la cible à quelqu'un du public.

Pour faire ça elle met en place une **stratégie** de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Danielle vient devant l'article 1.

Cette stratégie-là a des **buts** et des **orientations**.

Jean et Jacques, viennent s'installer à côté de Danielle en paire

Il y a cinq buts [*Dire en mots simples*] :

1° promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;

2° améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;

3° réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;

4° favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;

5° développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Il y a cinq orientations [*Dire en mots simples*]:

1° prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale;

2° renforcer le filet de sécurité sociale et économique;

3° favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail;

4° favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;

5° assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.

Pour concrétiser ces buts et ces orientations, un **plan d'action** doit être publié 60 jours après la mise en vigueur de la loi. C'était le 5 mai 2003, ça, parce que ce bout-là de la loi a été mis en vigueur le 5 mars 2003.

UnE membre vient s'installer à côté de la stratégie du bord du gouvernement

Le plan d'action doit [*la personne déploie les mots-clés*]: améliorer la situation économiques des personnes en situation de pauvreté, avec et sans emploi, il doit faire des changements à la loi de l'assistance-emploi pour instaurer une prestation minimale qui ne peut pas être coupée, pour améliorer l'accès au actifs, et pour exclure un montant des pensions alimentaires reçues des revenus qui servent au calcul des prestations.

Le **ministre** responsable de la loi est responsable de tout ça. Il a le pouvoir d'interpeller ses collègues sur toute question qui touche à la pauvreté. Et ses collègues doivent faire

état des projets de lois et de règlements qui peuvent avoir un impact sur les revenus des personnes en situation de pauvreté.

Aller chercher Béchard.

La loi met aussi en place un **comité consultatif**, qui inclut la participation de personnes en situation de pauvreté, un **observatoire** et un **fonds**. Le fonds est en vigueur, mais pas le comité consultatif, ni l'observatoire.

UnE membre vient du côté du gouvernement.

UnE membre aussi.

Martine vient pour le fond.

Revirer de bord ce qui n'est pas en vigueur

C'est ça la loi 112, M. le Président.

● (14 h 35) ●

M. Charest: [murmure qu'il a jamais voté pour ça, *mais son entourage lui montre que c'est bien ça qu'il y a dans la loi*]

Mme Labrie: Alors c'est tout ça qui aurait dû être mis en place. Et c'est tout ça qui est en retard..

M. Béchard : Un instant, quand je suis entré en fonction à la fin d'avril, l'an dernier, la date d'échéance du plan d'action arrivait pour la semaine suivante pratiquement.

Mme Labrie : On a compris ça et on a dit : ce qui presse, c'est qu'il y ait des mesures urgentes dans le budget ainsi que les prévisions nécessaires pour le plan d'action, prévoit les fonds nécessaires. S'il faut attendre quelques semaines de plus pour un plan global et conforme à la vision de la loi portée par le mouvement citoyen, on peut attendre un peu.

La liste des mesures urgentes est connue depuis des mois, depuis des années, Monsieur le Président. J'appelle la commission du 911 pour nous la redonner.

La commission du 911 arrive à la course avec ses chapeaux de pompier et un gyrophare et présente la liste à mesure qu'elle est annoncée Jean Richard..

M. Richard : Voici la liste :

zéro appauvrissement pour les personnes du cinquième le plus pauvre de la population,

un barème plancher à l'aide sociale,

un salaire minimum qui sorte de la pauvreté,

la gratuité des médicaments à l'aide sociale et pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti,

une révision du régime d'allocations familiales pour qu'il couvre bien les besoins essentiels des familles dans un régime plus universel,

du logement social,

la fin des mesures obligatoires d'insertion et leur transformation en droit à des mesures volontaires,

l'amélioration des normes minimales du travail.

On peut ajouter aussi la fin du calcul de la pension alimentaire dans les revenus déduits de la prestation d'aide sociale.

Mme Labrie : Avez-vous vu l'ombre d'une seule de ces mesures depuis que la loi 112 a été adoptée ? Ce n'est pas faute de les avoir expliquées. [*montrer la diapositive et ou présenter à l'écran l'image titre de la présentation powerpoint*]. Et en plus le budget de juin dernier a coupé les fonds à la solidarité sociale.

Alors mes questions sont claires. Le gouvernement va-t-il sortir le plan d'action ? Va-t-il appliquer l'ensemble des buts à travers l'ensemble des orientations en tenant compte de l'ensemble des obligations qui lui sont faites par la loi ? Va-t-il rapidement donner suite aux demandes urgentes faites depuis non pas des mois, mais des années ?

Le Président: Merci. M. le premier ministre, la parole est à vous.

● (14 h 40) ●

M. Charest: Mais bien sûr Monsieur le Président. Mon gouvernement est le gouvernement de tous les QuébécoisES et, en tant que tel, imputable de toutes ses actions et inactions auprès de la population qu'il représente. Après tout, hein, le parti que je représente, le parti Conserva... libéral, s'cusez, est le parti de la justice sociale hein, des libertés individuelles et de la démocratie, hein.

Mais bon... moi et mes collègues ici, on est prêts. Mais bon, hein, on veut bien servir les QuébécoisES, mais le gouvernement précédent, nous a laissés avec un déficit de... (*se tournant vers un collègue derrière*) ... combien qu'on avait dit déjà ? ... (*il se retourne vers l'assemblée après son petit conciliabule*) ... de 4,3 milliards \$. Ils ont berné le peuple et nous aussi hein...

Le Président : À l'ordre Monsieur le premier ministre, le débat doit rester non partisan.

M. Charest : Mais pour en venir à votre question, madame la réputée citoyenne de Taschereau, nous du partie conser... libéral, nous nous donnons pour mandat prioritaire d'accompagner ceux qui ont besoin d'aide à sortir de la dépendance et à intégrer le marché du travail une fois pour toute mautadit qu'on arrête d'en parler ! ... Enfin hein, je veux dire... pour les sortir du BS... enfin de la sécurité du revenu, enfin de la pauvreté, bon ! C'est-tu assez des préoccupations sociales pour vous ça, hein ? On est tu assez prêt à votre goût, hein ?

Les garderies à 5\$... à 6\$... en tout cas pas plus que 10\$, les 13 000 logements sociaux d'ici en 2007, c'est-tu assez des préoccupations sociales, hein ? Nous-autres au parti conser... libéral, on va le faire pis savez-vous pourquoi ? Parce qu'on est prêts bon ! Plus prêt que ça tu meurs !

Et maintenant, Monsieur le président je laisse la parole au ministre de l'emploi, de la solidarité sociale et de la famille qui complétera ma pensée. Allez-y Monsieur Béchard.

M. Béchard : Où ça ?

M. Charest : La cassette numéro 1, Claude.

M. Béchard : La numéro 1, ok.

NOUS SOMMES PRÊTS ! Nous sommes prêts à favoriser l'accès à l'emploi. Y a de la job, on va les mettre à l'ouvrage, les démunis! [*Réaction de la salle*] Ça va être bien mieux comme ça. Nous sommes prêts à ce que les... les... les choses là... les «personnes en situation de pauvreté» se forcent. Parce que si i veulent pas accepter les emplois ou les formations qu'on leur propose ben on va les couper. Pis j'aime autant vous le dire : Nous sommes prêts. Nous sommes prêts à faire économiser à l'État 188 M\$. Y a 640 000 emplois qui attendent, une population qui vieillit. Ils sont prêts, nous sommes prêts, soyez prêts. On est là pour aider les gens.

Mme Labrie : Aider les gens, aider les gens, est-ce que c'est aider les gens de les pénaliser en leur disant que c'est pour les aider ? Trouvez mieux, Monsieur Béchard. Essayez encore !

Le président : À l'ordre madame Labrie, la parole est au ministre Béchard.

M. Béchard : Comment ? Vous voulez dire dans le sens d'une manière de plan d'action là? Bien ça dépend, hein, vous comprenez, c'est pas tout attaché encore... Dans une couple de mois... c'est dur à dire... mais on est prêts, pour ça, on est prêts. Merci Monsieur le président. Allez-y Madame Jérôme-Forget.

Mme Jérôme-Forget: Où ça?

M.Charest : La cassette numéro 2, Monique.

Mme Jérôme-Forget : La numéro 2. Ok.

NOUS SOMMES PRÊTS ! Nous sommes prêts à favoriser l'accès à l'emploi ! Y a de la job, on va les mettre à l'ouvrage les pauvres là, les démunis ! [*Réaction de la salle*] [*Elle vient pour poursuivre mais se fait arrêter par le Président*]

● (14 h 45) ●

L'indispensable

Le Président: Bon, bon, nous avons déjà bien compris la réponse du gouvernement donc nous allons passer au premier bloc des arguments de l'opposition de la rue.

Mme Labrie: Monsieur le Président, le premier ministre et ses collègues savent très bien ce qui est indispensable pour nous. Il est indispensable d'appliquer la loi et le faire dans sa globalité. Pour que vous compreniez vraiment bien, je vais vous inviter à entendre un juriste, M. citoyen Pierre Issalys. Ce monsieur enseigne l'écriture et l'interprétation des lois à l'université Laval. Il forme ceux et celles qui écrivent les lois du gouvernement.

M. Issalys : [1 m. explique le caractère historique de la loi votée, l'intérêt de la visée et des buts qu'elle présente et le sérieux des obligations qu'elle crée au gouvernement]

M. Charest : Mais Monsieur Issalys, on en a un plan pour sortir les *dém... les personnes en situation de pauvreté* de leur merd... de leur situation. On va les mettre au travail. Si i travaillent, i seront pus pauvres hein, me semble que c'est clair ça. Y a plein d'emplois disponibles pis trop de monde sur la sécurité du revenu. On en sort 25 000 de la sécurité du revenu, on économise 188 M\$. On a été éluEs pour faire c'te mandat-là, pis on va le faire.

[*Il se tourne vers Béchard et Jérôme-Forget.*]

Ensemble mon Claude pis ma belle Monique!

Charest, Béchard et Jérôme-Forget : NOUS SOMMES PRÊTS !

Mme Labrie : En fait vous êtes prêtEs à forcer les gens à prendre des emplois minables, sous-payés et précaires! À 7,30\$ et même 7,45\$ indexé, comme salaire minimum c'est encore la pauvreté même si on travaille. Ce sont des emplois de qualité qu'il faut. Les études le démontrent : le taux de chômage fluctue en fonction de la situation économique. Si l'économie va bien le taux de présence à l'aide sociale baisse de lui même. Mettez de l'argent dans l'aide à l'emploi pis les personnes en situation de pauvreté vont être les premières à s'en sortir.

Mme Jérôme-Forget : [*en cheffe d'orchestre*] Là je vous suis. J'abonde tout à fait dans votre raisonnement. Si l'économie est relancée, de la pauvreté y en aura plus. On a les mêmes objectifs. On prend peut-être pas les mêmes moyens de transport, mais on s'en va à la même place. Notre plan de réingénierie de l'État qu'on a commencé à mettre de l'avant va exactement dans le sens d'améliorer l'économie. [*Elle s'adresse à sa gang*] Nos quatre priorités les gars? [*L'attachéE du gouvernement répond à la suite*]

AttachéE: La santé ! **Tous :** La santé!

AttachéE : Le savoir ! **Tous :** Le savoir!

AttachéE : la sécurité ! **Tous :** La sécurité!

AttachéE : La prospérité ! **Tous :** La prospérité!

Mme Jérôme-Forget : Comment vous allez faire ça?

[*L'attaché répond à la suite*]

● (14 h 50) ●

Attaché : Réduction des impôts ! **Tous** : Réduction !

Attaché : Augmentation des tarifs ! **Tous** : Augmentation !

Attaché : Diminution des protections de travail ! **Tous** : Diminution !

Attaché : Privatisation des services ! **Tous** : Privatisation !

Tous : La santé!

Mme Labrie : La santé de qui?

Tous : Le savoir!

Mme Labrie : Le savoir de qui?

Tous : La sécurité!

Mme Labrie : La sécurité de qui ?

Tous : La prospérité!

Mme Labrie : La prospérité de qui ?

Le président : À l'ordre

Mme Labrie : Si c'est un plan sans viser à redistribuer les richesses, il va continuer de servir les plus riches et d'appauvrir les plus pauvres. Ensuite, l'emploi c'est pas tout, y a de la pauvreté au travail. Je vous présente Marie-France Benoit, une syndicaliste qui va vous le confirmer.

Marie-France Benoit : *[1 minute. Montre la brochure faite par la CSN et parle de la pauvreté au travail.]*

Mme Labrie : Indispensable, améliorer la situation économique des personnes et s'assurer que leurs besoins essentiels soient couverts. La pauvreté, ça se vit par du monde.

[Appel à des gens dans la salle pour donner un objet qui veut dire la pauvreté et à apporter objet au premier ministre, on les redonnera après, en expliquant pourquoi en une phrase. Deux micros. Objets qui va les porter. Plus Lucienne en haut.]

Ce dernier reçoit un premier téléphone sur son cellulaire.

M. Charest : *Son cellulaire sonne*

Nous sommes prêts, bonjour... Comment ??? Alcoa veut fermer... Comme si j'avais pas assez de l'Alcan. Sont pas contents des tarifs d'électricité... ouin, sont pas les seuls... oui, je sais... non pour eux-autres on va faire un petit spécial, faut les comprendre, sont dans le besoin... j'arrive immédiatement.

Il raccroche. Il s'adresse à l'assemblée.

Excusez-moi mais les affaires... ben les affaires de l'État, là, m'appellent. Mais hein, je vais revenir.

Convoquant Béchard et Monique au cœur.

Parce que ... Parce que Claude ?

Béchard, Charest et Jérôme-Forget : NOUS SOMMES PRÊTS.

M. Béchard : Faut pas se conter d'histoires, vous avouerez avec moi que y a beaucoup de bénéficiaires qui sont aptes à l'emploi. En fait y a deux sortes de pauvres : ceux qui ont besoin d'aide pis les autres qui ont besoin d'un petit coup de pied au...à...l'incitatif. Je suis député, mon monde je le connais. Des prestataires j'en rencontre régulièrement. J'en connais même un qui taille des rosiers l'été, chez mes voisins. Pis il fait ça au noir.

Mme Labrie : Monsieur le Président, des situations de fraude y en a à l'aide sociale comme ailleurs, mais je pense que c'est important de spécifier ici que le gouvernement lui-même a reconnu que 80% des fraudes sont faites par 4% des prestataires. Par contre, laisser du monde se débrouiller avec 533\$ par mois, et le couper par-dessus le marché, ça c'est acculer les gens à l'illégalité pour survivre. Peut-on comme société accepter ça ou doit-on faire en sorte que tous le monde ait un revenu suffisant pour vivre convenablement ? Nous sommes dans une société **riche**, le seul problème c'est que la richesse est dans les mains d'un petit nombre de personnes.

M. Adéodat : *De la salle ou du balcon*

Justement Monsieur le Président. Je voudrais intervenir. Je suis Adéodat Racine, président de la chambre de commerce de Limoilou-Nord, Grand Étalon de la loge des Bisons Beauce-Estrie-Port-Neuf, commerçant prospère et je tiens à le préciser, citoyen et surtout payeur de taxes ! Je fais partie de ceux qui créent de l'emploi ici. C'est moi... nous en fait, qui créons l'emploi. Qui investissons, qui risquons notre argent pour faire progresser c'te société-là. C'est le rôle du gouvernement d'aider ceux qui font rouler l'économie, pas de les accabler avec des charges à n'en plus finir. Si le BS est trop élevé les gens voudront pas travailler. Si on augmente trop le salaire minimum, on va être obligés de fermer parce qu'on pourra pas compétitionner avec l'extérieur. On est à l'ère de l'ouverture des marchés. Des coûts de production élevés, des règles et des obligations à n'en plus finir, ça attire jamais les investisseurs. Pis pas d'investisseurs pas de richesse. Faut aider ceux qui mettent leur tête sur le billot. Je demande au gouvernement d'aider les entrepreneurs. Si on facilite pas la vie des entreprises, c'est ben simple, toutes les industries vont déménager en Asie, fa que les riches comme moi dont vous vous plaignez, risquent d'être pas mal plus rares que vous pensez pis bye bye les jobs. La solution, on l'a dit à Madame Jérôme-Forget, c'est moins d'État, moins d'impôts, moins de social, redonner au privé tout ce qui est possible et laisser faire le marché. Ça, NOUS SOMMES PRÊTS !... à le recevoir.

● (15 h 00) ●

Mme Labrie : Y a moyen de voir l'argent autrement. Je vous présente Clément Guimond, directeur de la Caisse d'économie Desjardins des travailleurs et travailleuses de Québec. qui va tout vous expliquer ça.

M. Guimond : [2 minutes. Vient dire qu'on a tout à fait les moyens de mettre l'argent nécessaire pour assurer les sécurités de base et générer une société sans pauvreté, que l'économie ça peut être solidaire et que la société sera en meilleur état si on le fait]

Mme Jérôme-Forget : C'est ben beau, mais moi je travaille pour mon argent, les gens ont pas juste des droits mais des devoirs.

Ses collègues se lèvent et l'applaudissent.

Mme Labrie : Sur la question des droits, Madame Forget, on devrait écouter ce que va lui dire Madeleine Caron, réputée citoyenne de Westmount-Saint-Louis et avocate retraitée de la Commission des droits de la personne.

Mme Caron : [2 minutes. Exposé sur les droits et la Charte des droits et libertés.]

● (15 h 05) ●

L'inacceptable

Le Président: Tout ça est bien intéressant, mais le temps passe et nous conduit au deuxième bloc de la présentation de l'opposition de la rue.

M. Charest : Monsieur le Président, j'aimerais user de mes prérogatives de Premier Ministre pour dire, avant que le débat ne se poursuive, que ce qui est inacceptable, c'est le déficit, les finances publiques en mauvais état, la dette. Nous au parti conser... libéral, on veut avancer vers un Québec moderne.

Mme Labrie : Nommez-nous donc ça comment vous avez avancé cette année.

M. Béchard : On a quand même avancé, on a indexé les prestations. Vous me ferez pas croire que ça a pas aidé, ça.

Mme Labrie : On va vérifier ça tout de suite M. Béchard. On peut le demander à la salle. **Est-ce que l'indexation des prestations vous a réellement aidés ?** On pourrait entendre M. le Whip une courte intervention aux micros dans la salle.

Appel à la salle.

M. Béchard : On a quand même fait des pas depuis qu'on est éluEs. J'ai moi-même lancé un programme pour venir en aide aux *démunis*. [*Réactions de la salle*] Mon programme « Place à l'emploi » en vigueur depuis juillet va aider les personnes à trouver du travail grâce à un encadrement plus rigoureux. On va s'en occuper des prestataires, on va leur en donner du service, dès la première demande d'aide sociale. Faut prendre le mal à sa racine.

Mme Labrie : Si les gens ne se conforment pas à ce que vous leur imposez, allez vous appliquer les pénalités?

M. Béchard : On va appliquer les pénalités déjà en place. On va se conformer à la loi.

Mme Labrie : Pis la loi 112, elle, vos engagements à vous, l'amendement du député Sirros que vous avez personnellement entériné en chambre en décembre 2002, qui prévoit de protéger de toutes coupures les prestations à leur niveau actuel, vous ne vous y conformez pas? Qu'est-ce que vous diriez si on vous imposait des pénalités de 20% sur votre salaire de député à chaque fois que vous vous conformez pas à la loi ? Juste avec vos propres manquements à la loi 112 depuis votre élection, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous avez pus de salaire, monsieur Béchard.

Monsieur le Président, maintenant je veux que le premier ministre et ses collègues entendent ce qui serait inacceptable pour nous. On réclame le plan d'action voulu par la loi, mais le texte qui a coulé dans *Le Devoir* cet automne nous donne un avant-goût de la direction à ne pas prendre. Le texte contient des reculs inadmissibles qui viendraient empoisonner tout le reste.

● (15 h 10) ●

J'appelle ici la commission des reculs.

La commission des reculs arrive à reculons et porte sur son dos les mots-clés de reculs présents dans le projet de plan d'action.

M. Richard : Toutes les mesures suivantes, qui sont des reculs, étaient présentes dans le projet de plan d'action du ministre, dont j'ai une copie ici :

On accentuerait la distinction aptes/inaptes au travail.

La prestation mensuelle d'aide sociale des parents d'enfants de 2 à 5 ans et aux adultes de 55 ans et plus passerait de 634\$ à 523\$.

L'accès à l'aide sociale serait conditionnel à l'acceptation de mesures.

Le programme Solidarité jeunesse, qui fonctionnait bien sur une base volontaire, serait transformé en programme Alternative jeunesse, sur une base obligatoire.

Les personnes qui, après 12 mois à l'aide sociale, ne seraient pas dans une mesure verraient leur prestation réduite de 50 \$.

Seulement 80 % du montant des prestations serait ainsi protégé des pénalités.

Rien pour améliorer la qualité des emplois et des conditions de travail.

Mme Labrie à l'Assemblée : *Êtes-vous d'accord avec moi que c'est inacceptable ?*

Salle.

M. Béchard : Ça cette affaire-là qui est sortie dans Le Devoir, c'est juste un brouillon, ça. C'est pas le plan lui-même. Comme vous le dites si bien, on l'a pas encore sorti! Où pouvez-vous dire que les choses ont empiré depuis qu'on a pris le pouvoir ? Notre gouvernement est en train de moderniser l'État. Enfin un gouvernement qui résiste aux pressions des groupes corporatifs comme les syndicats et les groupes communautaires et qui parle au nom de monsieur et madame tout le monde.

Madame Jérôme-Forget reçoit un appel qui l'obligera à sortir.

Madame Jérôme Forget : [*Répondant à son cellulaire*] Nous sommes prêts, bonjour. What ! Les États-Unis regrettent d'avoir baissé les impôts ! J'arrive tout de suite. [*à l'assemblée*] Excusez moi des affaires urgentes à régler. Le feu est pris et je ne suis pas PRÊTE !

Mme Labrie : Le feu est pris partout en même temps. Ce qu'on vient de montrer, c'est juste autour de la loi 112. Plusieurs parlementaires de la rue ici de toutes les régions du Québec ont remarqué l'augmentation des écarts et des contraintes dans la vie des moins riches. J'aimerais bien qu'on entende une ou deux personnes au micro. Est-ce que le whip peut nous donner un coup de main.

Le Whip et les responsables du micro vont dans la salle recueillir trois ou quatre brefs exemples de reculs vécus par les gens.

● (15 h 17) ●

*

[Cette section peut être coupée si on a dépassé le temps]

Ça nous est aussi confirmé de l'intérieur. Les fonctionnaires s'en aperçoivent eux-mêmes aussi que ça recule plutôt qu'avancer. J'ai ici Lucie Grandmont, de l'exécutif du Syndicat de la fonction publique du Québec.

Mme Grandmont : [1 minute. Exemples de reculs dans les directives reçues par les fonctionnaires et dans la façon d'administrer les programmes sociaux à l'aide sociale comme ailleurs]

*

Mme Labrie : Et j'ai ici Michèle Asselin, présidente de la Fédération des femmes du Québec qui va nous montrer comment tout ces changements affectent particulièrement les femmes.

Mme Asselin : [1 minute. Exemples des reculs vus du point de vue des femmes]

Mme Labrie : Je vais être très claire ici. Je vais donner ici au gouvernement la liste de ce qui serait inacceptable pour nous.

M. Charest *qui la prend :*

Tout ce qui couperait les prestations et mettrait les gens plus dans le trou;

- ... pas augmenter la division apte-inapte
- ... pas augmenter les contrôles et la peur
- ... lâcher les préjugés
- ... pas baisser les seuils de revenu
- ... pas se rapprocher des États et du reste du Canada...

Ah ben là, non j'ai pas le choix

Mais que voulez-vous hein... on peut pas agir autrement, j'ai pas le choix. Faut se conformer aux tendances nord-américaines. On veut le mettre en action votre plan d'action. Donnez-nous le temps. On veut pas faire ça n'importe comment. On veut prendre le temps de bien le préparer. On a fait des études nous aussi. Les mesures vers lesquelles on tend fonctionnent très bien dans les autres provinces canadiennes et aux États Unis. Écoutez ce que des sommités me disent. Vous allez entendre tout d'abord Madame Doreen Doyle, du Refrigerator Institute for the Extreme Right.

● (15 h 20) ●

Mme Doyle : [*anglophone qui casse son français. Elle est de bonne foi et très à droite. Elle explique comment les mesures canadiennes et américaines opèrent, régime de workfare*].

Merci beaucoup, Jean, de m'avoir invitée. Je pense que mes explications vont aider les gens à mieux comprendre tes politiques, parce que des fois on pense qu'on est pas d'accord mais c'est juste parce qu'il nous en manque un petit bout, pis je pense qu'il t'en manque un petit bout pour vraiment comprendre que ici au Québec t'es pas mal mieux traité qu'ailleurs. Je vais donc te expliquer comment ça se passe dans les autres provinces du Canada, aux États-Unis et même dans d'autres pays. Je sais que t'as un peu de misère avec les chiffres alors je vais faire ça très simple pour que tu sois capable de me suivre.

D'abord il faut faire une différence entre les personnes « aptes » et les pas « aptes ». Toute la planète le fait. Et tout le monde essaie de « réactiver » les pas aptes. Le truc? Tout le monde a le même, on a rien inventé : leur donner des petits défis. « Petits », il faut s'entendre, ici ils sont petits mais ailleurs...

En Ontario tu peux perdre ton allocation si tu refuses d'embarquer dans les mesures d'emploi. Ici au Québec tu te fais couper de \$150 sur ton chèque, so what!

En Alberta, ils ont le programme « Support for Independence ». Tu l'as juste si tu participes aux mesures même les parents. Mais il faut au moins que ton enfant ait 6 mois, ils sont quand même humains.

Mais aux États-Unis par exemple les défis sont beaucoup plus sévères. Si t'es déclarée apte pis que t'as pas d'enfants, t'as droit à de l'aide juste pendant trois mois sur 36 mois consécutifs. C'est pour ça qu'ils appellent ça, le « Temporary Assistance for Needy

Families ». C'est temporaire, le mot le dit. T'as pas le droit d'avoir de l'aide de l'État plus de 60 mois dans toute ta vie entière.

Mme Labrie : Qui nous garanti qu'on s'en va pas dans cette direction-là ? On est de plus en plus gouverner par l'esprit de ces mesures-là. Et ça nous conduit direct vers le pire.

Doreen Doyle : C'est ben moins pire au Québec qu'ailleurs.

Mme Labrie : C'est pas parce que c'est moins pire que c'est moins grave.

M. Charest : Comme notre ministre des Finances l'a déjà dit : « Ne te demande pas ce que l'État peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire sans l'État. Merci beaucoup Doreen. Je te rejoins tantôt pour notre petite réunion.

Son cellulaire sonne. Il y répond.

Nous sommes prêts, bonjour... Oui... Oh hi cher collègue, what can I do for you ? ... You're the one who can do something for me... Well, I'll be happy to listen to you. You are waiting for me ? ... What! l'Ontario parle de remonter les prestations... ce serait meilleur pour the économie ... This is very surprising. Wait a bit for me I'll be there right now. Bye bye.

Il raccroche.

Monsieur le président je dois m'excuser un instant, mais le premier ministre de l'Ontario me convoque à un meeting. Je dois y aller. Mais je vais revenir hein parce que...

Convoquant Claude Béchard à faire chœur avec lui.

Béchard et Charest : NOUS SOMMES PRÊTS

M. Charest : Poursuivez sans moi Claude.

Il sort ainsi que l'attaché Descendre le rideau..

M. Béchard : Madame Doyle n'est pas toute seule à penser ça. Écoutez maintenant Gilles Taillon, le président du Conseil du patronat. Il connaît la musique, lui. Et il nous l'a dit que nous étions de la musique pour ses oreilles. Vous allez penser qu'il est tout seul à penser de même. Pas du tout. Vous entendrez aussi Kelly Gagnon, de l'Institut économique de Montréal. Écoutez bien ce qu'ils nous disent.

M. Taillon et M. Gagnon : [*Clip du Centre St-Pierre*]

Monter le rideau.

Entre le deux piasses.

Les deux piasses : Bonjour. Je suis la piasse à conviction. Le Bangladesh, on va finir comme le Bangladesh, à cause de moi encore! Toujours de ma faute! [*faisant référence au clip précédent*]. Je suis t-écoeurée, je le savais qu'on mettrait ça sur le dos de l'argent. Qu'est-ce que je suis au juste moi ? Je suis le trou de cul de la monnaie. La presque plus

petite devise d'une devise qui vaut plus grand chose sur le marché. On me manipule. On me fait descendre, monter puis j'ai pas un mot à dire. Je fluctue, on me transige, on m'échange, j'ai de l'intérêt juste quand je suis une dette. On me veut et on me dépense sans compter. Les riches me roulent, les pauvres me têtent. Je vaudrais plus pour ceux qui en ont moins puis moins pour ceux qui en ont plus. Allez donc y comprendre quelque chose. Je suis tellement ...tellement...relative. Qu'est-ce que je vaudrais sur un revenu de 6000\$ par année par rapport à un revenu de 100 000\$?

Monsieur le Président, je ne sais plus qui je suis. Je suis en crise d'identité à force de juste être une devise. J'aimerais ça servir ceux qui ont plus besoin de moi. Je voudrais me multiplier, faire d'autres piasses. Par contre plus que je vas me multiplier, moins je vas valoir. Je suis en crise existentielle, Monsieur le président. Être ou ne pas être ? Voilà la question. Je vas aller jaser avec l'argent de Monopoly, a vaut tellement rien elle non plus que ça me remonte le moral.

Elle sort.

Le président : Finissons-en, passons à l'ingouvernable avant que ça le devienne pour vrai.

● (15 h 30) ●

L'ingouvernable

Mme Labrie : Après tout le chemin fait (*montrer un ou deux documents.*) le gouvernement doit prendre acte que les idées ont fait du chemin. Les gens ne vont pas tolérer des reculs. On a travaillé ici ce matin. On peut vous en parler de ça.

Retour par Jean Richard sur les commissions du matin et sur les actions en cours et à venir.(3 minutes)

Jean Charest revient pendant ce temps-là.

● (15 h 35) ●

Mme Labrie : J'aimerais bien que le ministre entende la détermination des gens. On a dit que des reculs rendraient le Québec ingouvernable. On acceptera jamais ça. On va se mettre dans le chemin. J'aimerais savoir si les membres de l'Assemblée ici sont prêts à venir se mettre dans le chemin du virage à droite.

Réaction de la salle. Si on a du temps à l'aide du whip : Est-ce qu'y a une ou deux personnes qui veut s'exprimer. Témoignages de détermination venant de l'Assemblée recueillis par le Whip et les responsables du micro. S'il est passé 15 :25), on passe à Florida.

Florida Beauséjour : *se sentant interpellée* Bonjour je me présente, madame tout le monde comme vient de me présenter mon cher premier ministre.

[Monsieur Charest la reconnaît car elle a travaillé à sa campagne électorale à Sherbrooke]

M. Charest : Mme Beauséjour !

Florida : Tu peux m'appeler Florida ou « très chère » comme tu te gênes pas de faire pendant les nombreuses heures, semaines et mois où je t'ai épaulé dans le comté pendant ta campagne électorale.

M. Charest : Je pensais pas te voir ici.

Florida : Moi non plus, vois-tu . Je pensais pas me retrouver ici à être obligée de venir dénoncer devant tout le monde la marde que t'as brassé depuis que « je » t'ai élu.

M. Charest : Fais pas ça Florida...

Florida : Je vais le faire tu peux en être sûr si ça peut te ralentir dans ton œuvre de déconstruction de notre si beau Québec.

Je suis venue te dire Jean combien tu m'as déçu. Je pensais jamais que tu irais jusque là. Les Centres à la petite enfance, l'article 45, la loi sur la pauvreté... Sais-tu seulement combien ça a pris d'années à bâtir ça ? T'es rentré là-dedans comme un bulldozer. J'ai peut-être voté pour toi, mais j'ai pas voté pour ça.

M. Charest : Vous êtes juste une petite gang de pas contents je peux comprendre, une petite gang qui augmente on dirait, mais j'ai été élu pour faire une job et cette job, je vais la faire. Vous m'excuserez, j'ai d'autre chose à faire. I faut que j'aille promener le chien... c'est l'heure...

Il se lève.

Et puis vous-autres aussi venez-vous en. J'ai a vous parler.

Il sort avec Béchard et l'attaché..

Conclusion

Mme Labrie : Vous voyez, Monsieur le Président, quand on pousse leur logique au bout ça devient ingouvernable. Laissons tomber les longs discours. Le premier ministre dit tout le temps la même chose. Le disque est rayé. C'est pourquoi, Monsieur le président, comme la main invisible du marché ne fonctionne pas pour sortir des sentiers battus, nous aimerions maintenant recourir à la main citoyenne pour présenter la motion que nous vous avons acheminée hier. Pour aider le premier ministre à sortir de son sillon et à réaliser qu'il y aurait moyen d'avancer.

Le Président: C'est ce qui était prévu. Nous allons projeter le texte.

Alors, les travaux sont donc suspendus pour quelques instants.

● (15 h 40) ●

Motion et avis

Le Président: Mmes et MM. les députés, voici comment nous allons procéder.

[Explique la procédure avec la motion et l'avis. De même que la méthode pour le vote.]

Nous allons maintenant procéder à la lecture de la motion. Nous vous écoutons madame la porte-parole.

Mme Labrie: Le texte se lit comme suite, Monsieur le Président. [*Lecture du texte.*]

Il est proposé:

QUE, cette assemblée de citoyennes et de citoyens, réunie à Québec le 24 janvier 2004 à l'initiative du Collectif pour un Québec sans pauvreté et plus que jamais déterminée à avancer pour jeter les bases d'une société libre de pauvreté et riche de tout son monde et à y appeler ses concitoyennes et concitoyens, dans un avis donné par elle et le Collectif au premier ministre du Québec et à son gouvernement,

***exige** la publication à bref délai, avec un budget en conséquence, d'un plan d'action conforme à celui prévu par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale,*

***rappelle** qu'elle juge indispensable d'y voir figurer des mesures qui amélioreront directement les revenus et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté,*

***les informe** qu'elle considèrera inacceptable toute mesure qui contreviendrait aux buts exposés dans cette loi ou qui constituerait pour les personnes en situation de pauvreté un recul de la protection de leurs revenus et de leur dignité,*

***affirme** que de telles mesures rendront le Québec ingouvernable.*

Je pense qu'il n'y a pas lieu de commenter ce texte. Il parle de lui-même. Je vous indique tout simplement que nous présenterons ensuite le projet d'avis que nous voulons publier dans le journal Le Devoir mardi prochain avec la signature des personnes ici présentes qui voudront bien le signer.. Je pense que les gens ont eu le temps de le voir aujourd'hui. Les personnes qui le désireront seront invitées à le signer avant de quitter tout à l'heure.

Le président : Que les réputés citoyenNES qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever et lever la main.

[*L'assemblée procède*]

Le Président : Veuillez vous asseoir. Que les réputés citoyenNES qui sont contre cette motion veuillent bien se lever.

[*L'assemblée procède*]

Le Président : Y a-t-il des abstentions?

[*L'assemblée procède*]

L'équipe du greffe: Pour: tant

Contre: tant

Abstentions: tant

Le Président : Nous allons maintenant présenter l'avis qui concrétisera cette motion. Madame la porte-parole de l'opposition.

Mme Labrie : L'avis reprend les propos de la motion et les détaille de façon plus technique. Il a été rédigé par le comité de contenu du Collectif et vérifié par un juriste pour lui donner la meilleure portée possible. Je vais le lire et expliquer brièvement le contenu. Il ne sera pas discuté ici, mais les personnes qui le désirent sont invitées à en signer le contenu. Pour simplifier les choses, nous en avons déjà commencé la signature plus tôt aujourd'hui, Monsieur le Président.

Le Président : Procédez.

Mme Labrie : L'avis est affiché partout. L'Assemblée en demande-t-elle la lecture ?

[*Ci-dessous le texte.*]

**Avis au Premier ministre, au ministre responsable
et à l'ensemble du gouvernement du Québec**

**Au nom de la loi
visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
sortez un plan d'action comme du monde !**

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les participantEs soussignéEs de l'assemblée de citoyennes et de citoyens, réunie à Québec le 24 janvier 2004 à son initiative,

RAPPELLENT que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002, à l'unanimité et avec le soutien des trois partis politiques représentés à l'Assemblée, à la suite d'une large mobilisation citoyenne, exprimée notamment par une pétition portant 215 307 signatures et par les déclarations d'appui de plus de 1 600 groupes et institutions représentant tous les secteurs de la société québécoise;

RAPPELLENT que cette loi prévoit pour sa mise en œuvre l'adoption par le gouvernement d'un plan d'action et la publication de ce plan avant le 5 mai 2003;

RÉCLAMENT du gouvernement qu'il se mette en conformité avec cette loi, et par conséquent adopte et publie, dans les délais les plus brefs, un plan respectant la loi dans tous ses éléments;

CONSIDÈRENT comme indispensable:

- 1) que l'ensemble des buts, des orientations et des objets d'intervention énoncés à la loi soient mis en œuvre dans le plan d'action;*
- 2) que le plan d'action comporte des améliorations concrètes à court terme dans la vie, les revenus et les conditions de travail de l'ensemble des familles et des personnes en situation de pauvreté;*

- 3) *que le plan d'action prévoie notamment l'instauration immédiate dans le Programme d'assistance-emploi d'une prestation minimale irréductible au moins équivalente aux prestations actuelles et qu'il programme de s'assurer de la couverture à brève échéance des besoins essentiels de l'ensemble des familles et des personnes vivant au Québec;*
- 4) *que les personnes en situation de pauvreté et les organismes qui les représentent soient associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures prévues au plan d'action;*
- 5) *qu'au moyen du plan d'action et de la mise en vigueur intégrale de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'État québécois contribue activement à combattre les préjugés qui dévalorisent ses citoyennes et citoyens en situation de pauvreté;*

JUGERAIENT contraire à l'accès réel aux droits et libertés de la personne et inacceptable, en raison et en conscience :

- 1) *que la mise en œuvre du plan d'action entraîne une dégradation des conditions de vie et de revenu des familles et des personnes en situation de pauvreté ou une aggravation de la pauvreté, déjà plus grande, des femmes;*
- 2) *que le plan d'action accroisse les contrôles auxquels les familles et les personnes en situation de pauvreté doivent se soumettre;*
- 3) *en particulier, que le plan d'action prévoie le recours à des mesures punitives ou coercitives, alors que l'Assemblée nationale a constaté dans le préambule de la loi que « les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs »;*
- 4) *que les prochains budgets annuels du Québec ne prévoient pas, pour la réalisation du plan d'action, l'affectation de ressources financières reflétant d'une part le fait que le Québec est, globalement, une société riche, et d'autre part le caractère d' « impératif national » que revêt, aux termes du préambule de la loi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;*
- 5) *en particulier, que le prochain budget du Québec aggrave l'écart de revenus entre le cinquième le plus riche et le cinquième le plus pauvre de la population;*

AFFIRMENT leur conviction que l'imposition de mesures inacceptables est de nature à rendre le Québec ingouvernable et à menacer la cohésion sociale;

RÉITÈRENT leur intention de poursuivre et intensifier, dans un esprit de proposition constructive et de vigilance critique, en y appelant l'ensemble des citoyennes et des citoyens, leur mobilisation au service des buts assignés au gouvernement du Québec et à la société québécoise par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale .

● (16 h 00) ●

Ajournement

Je lève la séance conformément aux dispositions prises pour cette session extraordinaire, et l'Assemblée est convoquée à continuer son travail de vigilance dans la rue, au travail, à la maison, dans les différents groupes. Dans les prochaines semaines. Vous savez comment ça marche. Souhaitons-nous la persévérance qui a raison de tous les obstacles. Merci.

(Fin de la séance à 16 h 02)

